

AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS SPÉCIFIQUES

Aide financière accordée à un partenaire pour un projet spécifique ou une activité ponctuelle. Cette aide ne peut être récurrente. Les activités récurrentes, notamment les tournois, spectacles et événements annuels, sont exclues de l'aide financière pour les projets spéciaux et font plutôt partie de l'aide au fonctionnement.

- Le SLCVC achemine un rappel du dépôt des demandes aux mois de mai et juillet aux partenaires.
- Les demandes doivent être déposées par les partenaires au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année par courriel à culture@vsad.ca. Un accusé de réception est acheminé.
- Les demandes déposées en cours d'année sont analysées par le conseil, selon les ressources financières disponibles.
- Les demandes déposées en cours d'année sont analysées par le conseil, selon les ressources financières disponibles.

Pour informations : Caroline Arpin, coordonnatrice à la culture, 418 878-5473 poste 6609 ou caroline.arpin@vsad.ca

